

La gestion des situations d'Urgence chez PLAN

Les différentes étapes d'intervention de PLAN en cas d'urgence

Nos interventions en cas d'urgence se déroulent en plusieurs étapes :

- 1/ Aide d'urgence : distribution de kits de nourriture, eau, vêtements, et kits de soin.
- 2/ Fourniture d'infrastructures temporaires : abris, écoles, espace récréatifs, etc.
- 3/ Réhabilitation : reconstruction des écoles, maisons, centres de soin en impliquant les enfants et leurs familles et en les aidant à dépasser leurs traumatismes
- 4/ Réduction des risques à partir de la mise en place de dispositifs pour aider les communautés à mieux se préparer à l'avenir (identification des zones à risque, plans d'évacuation...).

Fonds d'urgence

Dans un souci d'efficacité de son aide d'urgence et de réduction des risques liés aux catastrophes, Plan France a créé en septembre 2008 un Fonds qui permet de collecter de l'argent en permanence et d'être à même de le débloquer immédiatement en cas de catastrophe.

Transfert des fonds sur le terrain

Lorsqu'une catastrophe survient, et que les besoins n'ont pas déjà été couverts par d'autres financements de Plan International, Plan France transfère ces fonds aux bureaux de PLAN sur le terrain, sur la base d'un projet et d'un budget proposés par nos équipes sur place et amendés par Plan France.

Suivi des projets

Les modalités de reporting sont inscrites dans l'accord que nous passons avec le bureau de terrain avant transfert des fonds.

Plan France est responsable de la bonne utilisation des fonds qui lui sont confiés et reçoit des rapports techniques et financiers réguliers du terrain ; il peut à tout moment consulter l'état des dépenses sur un logiciel de suivi des dépenses et se rendre, si la sécurité le permet, sur place directement. Dans tous les cas, les échanges avec le terrain sont très nombreux en période de crise.

Contrôle et audit des projets

Plan International contrôle également à son niveau la bonne utilisation des fonds : le bureau local contrôle le travail effectué par ses partenaires et demande des rapports réguliers ; une équipe d'auditeurs internationale est en place et peut à tout moment si le besoin s'en fait sentir, effectuer un audit. Plan France peut également demander la conduite d'un audit sur un projet qu'il finance et le fait systématiquement si le budget annuel d'intervention est supérieur à 100K€.

Equipes

Plan France n'envoie pas de personnel sur le terrain, mais s'appuie sur des équipes locales, présentes dans le pays depuis plusieurs années et qui ont déjà des partenaires locaux de longue date (côté gouvernement et ONG locales) ce qui est une garantie d'efficacité.